



# *Echebrune*

Bulletin

Municipal

N°7

*Juillet 2023*



## LE MOT DU MAIRE

*Madame, Monsieur,*

*Votre présence nombreuse (près de 80 personnes) à notre réunion mi-mandat le 16 juin, a été d'un grand réconfort.*

*Il ne s'agissait pas de faire de longs discours mais de résumer l'essentiel :*

- *dire l'esprit dans lequel nous voulons gérer la commune,*
- *donner quelques chiffres caractéristiques de la commune,*
- *souligner les projets qui nous tiennent à cœur, en cours et envisagés.*

- **D'abord, je veux insister sur l'ambiance qui prévaut dans notre travail :**

*La sympathie qui émane de tous les administrés rencontrés rend notre mission appréciable ; au sein de l'équipe municipale règne une ambiance studieuse et amicale, sereine et non dénuée d'humour.*

*C'est dans cet esprit que nous voulons gérer la commune : proximité / solidarité / souci de notre environnement / animation. En cas de problème, écouter, aller sur place et trouver - quand c'est possible - une solution.*

*Nous avons à cœur, aussi, de développer la communication, pour que vous soyez systématiquement informés de notre action : bulletin municipal, site internet, Panneau Pocket.*

- **Quelques caractéristiques de la commune :**

*Echebrune est une commune jeune « qui bouge » : en 3 ans, 14 naissances et 8 décès, 30 électeurs de plus, 25 transactions immobilières, 3 élèves supplémentaires avec Biron (alors que la démographie scolaire est à la baisse un peu partout).*

*Il n'échappera à personne que nous sommes une commune viticole : sur 1721 ha, 675 ha de vignes en 2020 – 754 ha en 2022 avec 19 viticulteurs, souvent jeunes, et 5 distillateurs.*

- **Ce qu'on a fait :**

*Les cache-conteneurs, l'atelier municipal, la voirie et les chemins blancs, la défense incendie.*

- **Que va-t-on faire ?**

*Le parvis de l'église, la place de Meussac, le réaménagement de l'ancien temple et peut-être la traversée de Figers (avec le Département).*

**En rappelant que pour ces trois dernières années :**

- **nous n'avons pas augmenté le taux des impôts, alors que les bases vont augmenter de 7,1%.**
- **nous n'avons pas emprunté, désendettant ainsi de la commune.**

**Nous poursuivrons notre mandat avec cette même exigence de sérieux financier.**

*A toutes et à tous, je souhaite  
un très bon été !  
Bien cordialement*

Christian Lavalette

# Budget 2023

Nota : les chiffres entre parenthèses concernent le Budget 2022.

Le compte administratif 2022 dégage un excédent disponible de 151 531 € (145 122 €).

Ceci permet de poursuivre le financement de nos projets dans d'excellentes conditions :

- Exclusivement par l'autofinancement.
- Sans augmenter le taux des impôts locaux, désormais constitués uniquement des taxes foncières bâties et non bâties.

**Mais ATTENTION toutefois : par la seule augmentation des bases cette année, fixée par l'État, les impôts locaux augmenteront de 7,1%, sans aucune augmentation de la commune.**

En évitant de recourir à l'emprunt la commune continue de se désendetter. Elle pourra ainsi, si besoin est, emprunter ultérieurement dans de meilleures conditions qu'actuellement.

Dans ses grandes lignes, le budget se constitue ainsi :

## FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 335 433 € et les recettes à 467 120 €.

Le solde (131 687 €), ajouté à l'excédent 2022 (151 531 €) soit 223 218 €, permet de financer l'investissement.

### Les Dépenses

Le montant total des dépenses réelles de 335 433€ (309 768€ en 2022) se décompose ainsi :

- Entretien du patrimoine et fonctionnement général de la commune ; administration, voirie et bâtiments ; dépenses stables et maîtrisées : 117 046 € mais dont on ne peut préjuger de l'évolution compte tenu des coûts de l'énergie (115 609€ en 2022).
- SIVOM, pour les écoles essentiellement : 95 359€ contre 80 891€ en 2022.

- Personnel : 80 686 € (77 000€ en 2022).

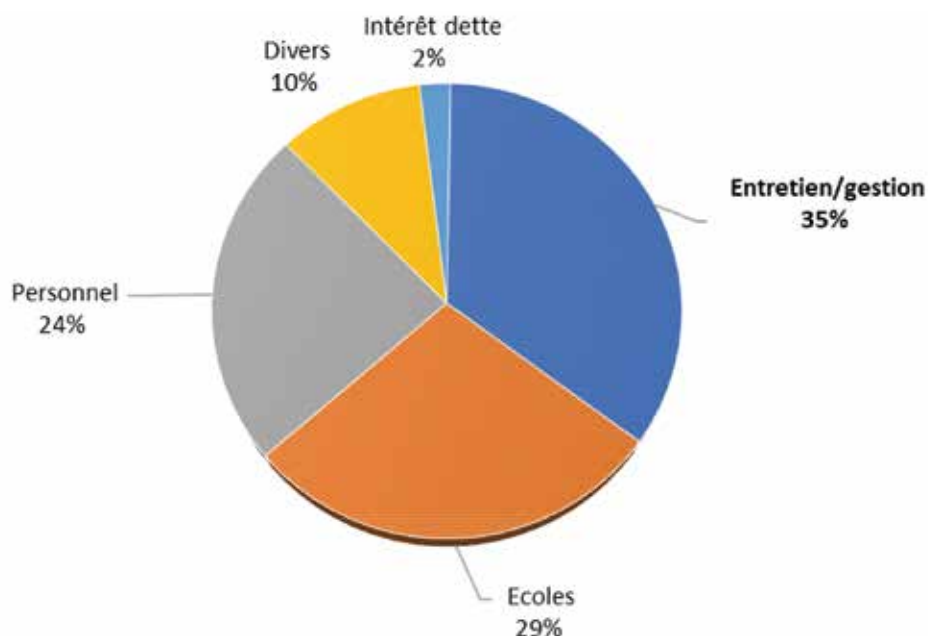
La dépense supplémentaire est due à l'évolution des indices de rémunération décidée au plan national et aux frais liés au recensement de la population.

- Divers : 34 929 € (28 000 €)
- Intérêts de la dette : 7 413 € (8 268 € en 2022).

L'augmentation est due aux frais de participation scolaire pour les classes maternelles non assurées par le SIVOM :

9 élèves en 2022 (10 040 €), 17 en 2023 (18 600 €).

À l'intérieur de ces dépenses, les frais de cantine sont de 54 638 € (53 661 € en 2021) pour une recette de 13 080 € soit un coût pour le SIVOM de 9,63 € par repas pour 4 317 repas.





## Les Recettes

Le total des recettes réelles est de 467 120 € (417 453 €).

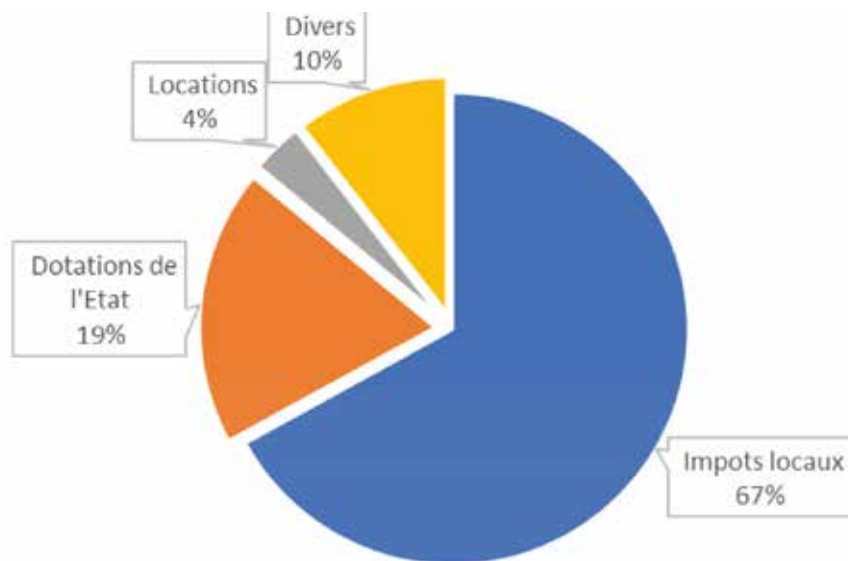
- Impôts locaux : 312 986 € (290 433 €).

Comme indiqué plus haut, cette évolution est due à la seule augmentation des bases cette année, fixée par l'État. Pour le contribuable, les taxes augmenteront donc systématiquement de 7.1 % sans aucune augmentation de la commune. Il faut rappeler que la taxe d'habitation n'est plus pratiquée que pour les résidences secondaires et les logements vacants.

- Dotation de l'État : 88 687 € (93 060 €).
- Locations : 16 400 € (16 300 €).

Concernent les maisons locatives et la location de la salle des fêtes.

- Divers : 49 047 € (28 093 €).



## INVESTISSEMENT

### Les dépenses : 153 900 €.

Sont prévus :

- l'acquisition de panneaux routiers : 3 000 €
- le financement (pour moitié) des études du Plan Local d'Urbanisme
- les travaux de voirie : 30 000 €
- les travaux aux bâtiments communaux : 30 000 €
- l'éclairage public : 900 €
- la construction de l'atelier municipal : 80 000 € qui s'ajoutent aux 154 000€ inscrits en 2022.
- 6 000 € pour les études préalables aux travaux d'aménagement de la place de Meussac.

**Les recettes :** elles sont constituées en totalité par l'autofinancement.

## LA DETTE

L'annuité de la dette 2023 est de 43 634 € soit une diminution de 14 900 € depuis 2020.

# Projets réalisés et en cours

## La voirie

En ce début d'année, le programme voirie 2022 s'est achevé avec le programme 2023 !

Rue du Calvaire (Echebrune 1 et 2), rue du Maquignon (Usson 3,4 et 5), rues du Pérat (6) et rue Talbot (Figers 7 et 8) pour un coût total de 52 000 €.

Deux opérations particulières, (Figers 9 et 10) rue du Puits pour canaliser les eaux pluviales (2 880 €) et rue de la Mairie (réfection provisoire aux frais de l'antenniste 11 et 12).



## L'atelier municipal

Commencés début février, les travaux avancent comme en témoignent les photos ci-dessous.

La fin du chantier est prévue à l'automne.





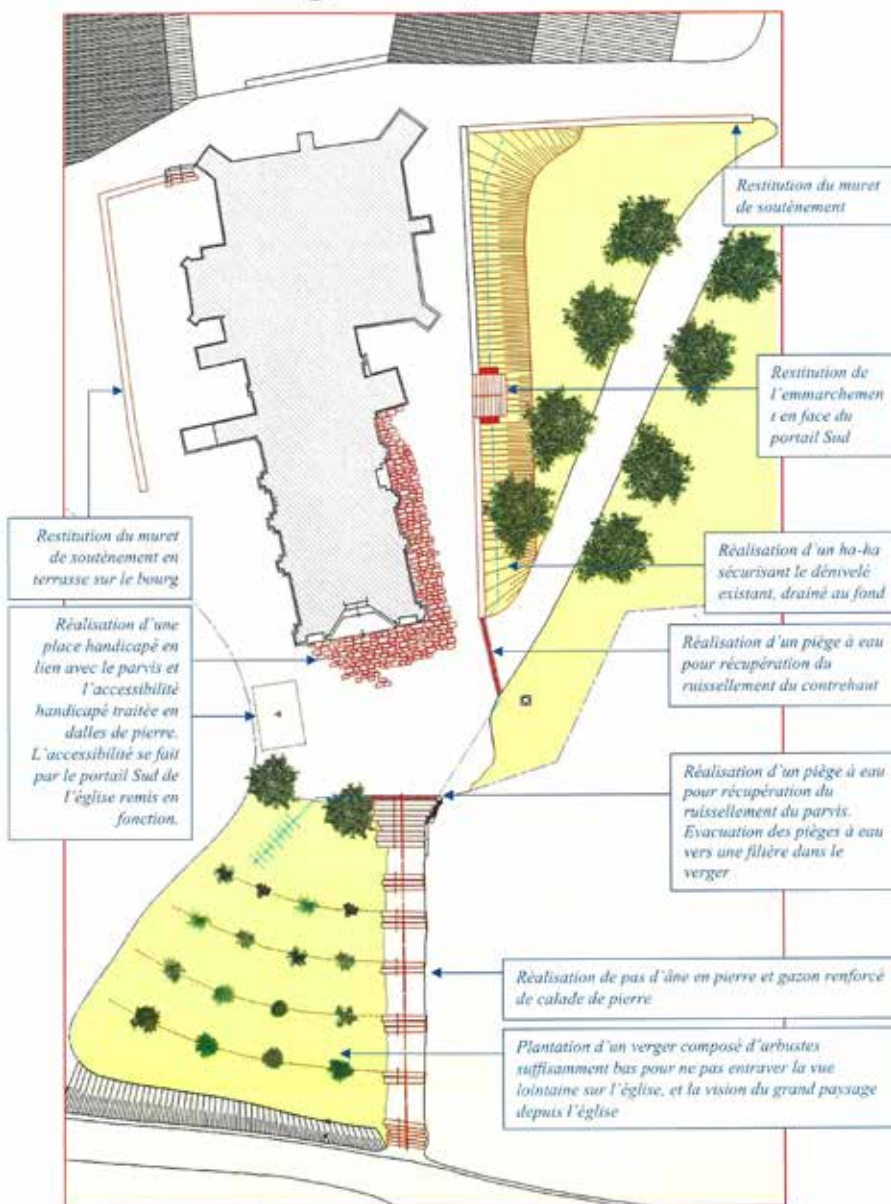
## Le parvis de l'église

Après une longue attente et l'appel d'offres lancé en mai, les entreprises vont être choisies début juillet pour réaliser la première tranche soit : la réfection du parvis et la consolidation du mur de soutènement.

Les travaux commenceront en septembre pour s'achever fin novembre.

En fonction des coûts, la seconde tranche pourrait être engagée dans la continuité.

### Abords de l'église : état futur



## La défense incendie

Le dispositif rue du Pérat à Figers (citerne enterrée) sera opérationnel dans les prochaines semaines.

Une réflexion doit être à nouveau engagée suite à la modification de la réglementation.

Dans cette attente les dispositifs initialement prévus sont suspendus.

# Le travail de l'agent technique communal

C'est un homme polyvalent tant ses tâches sont multiples, à la satisfaction des usagers :

- maintenir en état de propreté la commune et notamment les emplacements des conteneurs à déchets ménagers (cf plus loin).
- entretenir les espaces verts, effectuer la tonte, tailler les haies, élaguer les arbres, participer au fleurissement avec Gyslaine Guigné, conseillère municipale.



- effectuer les travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments (maçonnerie, menuiserie) et la voirie (rebouchage).



- réaliser de petits travaux d'aménagement.
- assurer l'entretien courant des machines, véhicules, matériels et de l'atelier communal.

Parmi toutes ces missions, signalons le programme de mise à jour des panneaux directionnels, de rues et de villages. C'est peu visible dans le quotidien mais conséquent dans le travail accompli.





# À mi-mandat 2020-2023

Près de 80 personnes ont participé à notre manifestation, agrémentée de salé-sucré et arrosée par des « bulles » charentaises. Le moment de faire le point, détaillé ci-après.



## *Echebrune en quelques chiffres*

- Population : 485 habitants.
- État civil : 14 naissances, 8 décès et 4 mariages depuis 2020.
- Élections : 364 électeurs inscrits en 2020 / 394 en 2023.
- Peu de permis de construire (2) mais beaucoup de transactions foncières (25) et de changements de locations (11).
- Voirie : rues et voirie communales : 28 km + chemins d'exploitation agricole : 25 km.
- École avec Biron :
  - \* rentrée 2020 : 39 enfants dont 22 d'Echebrune.
  - \* rentrée 2023 : 42 enfants dont 27 d'Echebrune.

## *La viticulture et l'agriculture*

- Superficie : 1 727 hectares
- Vignes : 2020 : 675 ha / 2022 : 754 ha (+79 ha en 3 ans).
- Exploitants locaux : 19 dont 5 distillateurs.

En superficie plantée : 25<sup>ème</sup> commune sur 500, 7<sup>ème</sup> de la Charente Maritime.

Au niveau de la récolte : 20<sup>ème</sup> sur 500.



## Réalisations 2020-2023

Il y a ce qui se voit et a un coût direct.

Il y a aussi toutes les actions qui contribuent à la vie de la commune et au bien-être de ses habitants :

- La préservation du cadre de vie : fleurissement / abords de l'église et création du « jardin du temple » / opération panneaux directionnels / enfouissement de la fibre entre Echebrune et Usson.
- La communication : deux bulletins municipaux par an / le site internet (100 visiteurs par mois en moyenne) / Panneau Pocket (285 abonnés).
- La proximité : la chaîne d'entraide pendant les confinements / la soirée « bienvenue » d'accueil pour les nouveaux arrivants.
- L'animation et la culture :  
Subventions au comité des fêtes et à l'association de chasse / cinéma de plein air / Eurochestries.

### Les investissements en euros :

Matériel : 29 000 / Voirie : 142 000 / Plateformes Déchets : 26 000 / Maisons locatives : 26 000 / Parvis de l'église : 3 400 / Atelier communal : 6 000 / Défense contre l'incendie : 2 000 / Salle des fêtes : 1 100 / Eclairage public : 2 000 / Eaux pluviales : 2 500.

**Total : 240 000 €**

### Autres actions :

Réduction des horaires de l'éclairage public / Installation de tables pique-nique et cendriers / Ouverture Mairie le mercredi de 9h à 12h / Repas des aînés / Panneau d'affichage Mairie / Nombreux travaux de maintenance par l'agent technique communal / Main courante montée de l'église / Interventions toiture de l'église / Installation d'un radar à Figers / Abri-bus à Usson / Nouveau pavoiement Mairie / etc.

## Finances

Dans les statistiques financières, Echebrune est considérée comme moyennement riche : 40<sup>ème</sup> sur 129 sur le territoire de la Haute-Saintonge. Nous veillons à gérer de façon économe en utilisant toutes les sources d'un fonctionnement sobre : renégociation des contrats et économies d'énergie entre autres.

Dans cette optique les deux critères que l'on doit surveiller et modérer sont le niveau de l'impôt et celui de la dette.

### C'est pourquoi, pour ces trois dernières années :

- nous n'avons pas augmenté le taux des impôts,
- nous n'avons pas emprunté, désendettant ainsi de la commune.

## 2024-2026

En matière d'investissement, la même prudence nous guidera pour la deuxième moitié du mandat que pour la première.

Nous verrons ainsi aboutir les trois projets que nous avons lancés à notre arrivée : l'atelier communal, la réfection du parvis de l'église, la défense incendie de Figers.

Nous poursuivrons nos efforts en matière de voirie.

S'ajoutera probablement – mais c'est le Département qui maîtrise le dossier – la traversée de Figers en 2024 ou 2025.

Nous engagerons la réflexion sur :

- L'aménagement de la place de Meussac
- La réaffectation du temple.

D'une façon générale, nous serons toujours à l'écoute des besoins de la population et prendrons soin de notre cadre de vie par un entretien permanent de notre patrimoine.

# Autres actions et travaux

## Recensement de la population



Réalisé de mi-janvier à mi-février, ses résultats seront connus courant juillet.

Aidée par Sandrine, Gwendoline, notre agent recenseur, a parcouru la commune et relancé les retardataires par courriel et texto, pour que personne ne manque à l'arrivée !

## Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à Figers par la RGSE



## Toiture de l'église : remise en ordre de tuiles



## Remise à neuf des plaques du Monument aux Morts



## La neige à Echebrune en janvier





# PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

## LA PROCEDURE DU PLU EST LANCEE !

### **1. Pourquoi créer un PLU ?**

Suite à de nombreuses évolutions législatives et à l'émergence de nouveaux projets à l'échelle communautaire, la commune a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. Cette démarche, initiée par la Communauté de Communes de Haute Saintonge, concerne une très grande majorité de ces 129 communes.

### **2. Un PLU au cœur de nouveaux enjeux !**

Au travers de son projet de PLU, la commune va devoir se fixer des orientations d'aménagement et se donner les moyens de poursuivre les grands objectifs fixés par le législateur : un développement maîtrisé des surfaces constructibles, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la qualité architecturale et paysagère principalement.

A cela s'ajoutent les orientations plus précises définies dans les documents dits « supra-communaux » comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge approuvé le 19 février 2020.

### **3. Le développement durable : c'est quoi ?**

Le concept du développement durable consiste en un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Cela implique d'aborder en même temps dans le PLU de nombreuses thématiques liées les unes aux autres comme le développement résidentiel, les déplacements, l'offre en équipements, les capacités de gestion des eaux usées et pluviales, l'insertion paysagère des futures constructions.

### **4. Le PLU, outil de projet !**

Si le PLU demeure un document d'urbanisme réglementaire fixant les règles de constructibilité sur chacune des parcelles de la commune, il s'avère toutefois beaucoup plus ambitieux qu'un simple règlement !

Le PLU doit en effet rechercher à traduire un véritable projet de territoire en fixant ses orientations propres et des objectifs de qualité plus que de nouvelles normes.

Le PLU se construit avec les institutions comme avec les citoyens !

### **5. Un projet partagé**

Tout au long de la procédure, la concertation, indispensable pour faire émerger un vrai projet de la commune se traduit par des entretiens avec les acteurs économiques et des réunions publiques.

**Un registre pour poser vos questions sera mis à disposition du public en mairie. Vous pourrez également y consulter les documents d'étude au fur et à mesure de l'avancée de la procédure. De même, il ne faut pas hésiter à nous solliciter directement et à demander des rendez-vous.**

**Enfin, notre site internet ainsi que notre bulletin municipal nous permettront également de vous tenir informés de l'avancée de l'étude qui se déroulera sur plusieurs années.**

## 6. Le déroulement de l'étude

L'étude est conduite par un bureau d'études spécialisé, URBANhymns devenue l'AGENCE UH de Saint-Sauvant ;

Cette procédure sera ponctuée de réunions en présence des Personnes Publiques Associées (Préfecture, Direction Régionale de l'Environnement et du logement, chambres consulaires ...).

Elle se terminera par une enquête publique à l'occasion de laquelle la population sera invitée à émettre ses remarques et ses requêtes particulières.

### Les différentes phases

#### Phase 1 :

##### Le diagnostic et la définition des enjeux

- Etude des caractéristiques de la commune pour en dégager les enjeux de développement.
- Travail en collaboration avec la Communauté de Communes.

#### Phase 2 :

##### Le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le lancement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Formulation du projet de la commune illustré de schématiques simples
- Présentation aux Personnes Publiques Associées
- Réunion publique de concertation

#### Phase 3 :

##### Le règlement et le plan de zonage

- Traduction du projet dans un règlement et un plan de zonage opposables aux tiers
- Présentation aux Personnes Publiques Associées
- Réunion publique de concertation

#### Phase 4 :

##### Les procédures de validation administrative

- Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal
- Consultation des services de l'Etat
- **Enquête publique**
- Approbation du PLU par délibération du conseil municipal

## 7. Les pièces constitutives du dossier de PLU

Le PLU se compose de **5 pièces dont une principale de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Il s'agit de la pièce maîtresse du document car elle fixe les orientations poursuivies par la commune pour les 10 à 15 prochaines années !



# Citoyenneté

**Les cache-conteneurs ne cachent pas tout ! La propreté des points de collecte dépend des usagers.**



Les poubelles qui débordent et les sacs laissés par terre sont inacceptables. Ils défigurent nos villages et sont un désagrément voire un danger pour les riverains. La commune a de nombreux points de collecte. Si le vôtre est trop rempli, vous trouverez un autre moins chargé à proximité. À condition d'avoir une mobilité suffisante, merci de faire cet effort.

Veillez à bien rabattre les couvercles des poubelles et à respecter les consignes de tri. C'est dans l'intérêt de tous.



## Élagage

Il convient de rappeler qu'il appartient aux administrés d'entretenir leurs abords, leurs arbres et haies qui débordent sur la voie publique portant ainsi atteinte à la commodité de passage

Dans l'hypothèse où après mise en demeure la situation est inchangée, la commune peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage.

Ces opérations sont mises à la charge des propriétaires (L2212-2-2 du Code Général des Collectivités territoriales).

Il est évident que nous ne souhaitons pas en arriver à cela et nous vous invitons en conséquence à respecter ces obligations.

## ***Bruit des tondeuses et autres engins le dimanche***

Nous avons de temps en temps des plaintes d'habitants gênés par l'utilisation des tondeuses ou autres outils de jardin à moteur thermique le dimanche. De nombreuses communes ont recours à un arrêté municipal pour gérer cette situation mais nous pensons que dans notre petite commune le bon sens de chacun suffira.

C'est pour cela que nous vous demandons d'éviter de tondre le dimanche.

Nous comptons sur votre compréhension.

# Communication

Il nous semble que la communication passe assez bien dans notre commune grâce aux différents moyens mis en oeuvre :

- Panneau Pocket : 285 postes (smartphones ou ordinateurs) ont enregistré Echebrune en favori pour recevoir alertes et actualités de la Mairie.
- Le site web **[www.echebrune17.fr](http://www.echebrune17.fr)** : en moyenne 100 visiteurs par mois faisant plusieurs consultations. Le site est suffisamment fréquenté pour être répertorié par Google. Vos commentaires, suggestions et contributions seront appréciés.
- Le Bulletin Municipal : diffusé deux fois par an.
- Documents distribués ponctuellement dans les boîtes aux lettres.
- Le « bouche à oreille » : très important ! Assurez-vous que vos parents et voisins non informatisés reçoivent les alertes et les actualités qui peuvent les concerner.

## Avis aux photographes amateurs



N'hésitez pas à nous envoyer vos belles photos prises dans la commune. Nous pourrions les afficher sur le site web [www.echebrune17.fr](http://www.echebrune17.fr) dans la Galerie de Photos. Actuellement la galerie comporte 5 albums : Église / Lieux d'intérêt / Paysages et Saisons / Faune, Flore et Fossiles / Moments Exceptionnels.

Nos photographes font des merveilles. Par exemple cette photo de huppe fasciée prise à Figers en mai 2023 qui vient d'être ajoutée à l'album Faune, Flore et Fossiles.

*N.B : Malheureusement le logiciel du site ne nous permet pas d'étiqueter les photos de la galerie ou de mettre des légendes. Pour identifier les espèces dans l'album Faune, Flore et Fossiles, consultez la page Environnement.*

## Eurochestries 2023

Les Eurochestries annoncent un programme enrichi et très intéressant pour cette 34ème année du festival. 360 jeunes musiciens de haut niveau venant de 11 pays joueront dans 60 concerts sur l'ensemble de la Charente-Maritime ainsi qu'en Charente et Gironde du 30 juin au 12 août.

Echebrune participe aux Eurochestries pour la troisième année consécutive. Après l'Andalousie en 2021 et le Brésil l'année dernière, cette année c'est la Chine qui est à l'honneur chez nous.

Mercredi 3 août à 20h30 nous accueillons l'ensemble traditionnel de l'Université des 3 Gorges de la Province de Hubei, 11 étudiants de conservatoire et un professeur d'université. Ils nous présenteront des instruments typiquement chinois dans un programme de musique traditionnelle et moderne à l'image de leur grand pays. Une culture musicale riche et variée venue de loin jusqu'à nous, c'est à découvrir absolument.

Venez nombreux pour assurer un bon accueil à ces musiciens et une belle soirée pour tous !

*Pour en savoir plus sur la programmation du festival :*  
**[www.eurochestries.org/17](http://www.eurochestries.org/17)**





# La vie associative

La municipalité participe à l'animation de la commune par le prêt gratuit de salles communales et l'attribution de subventions : cette année 1500 euros au comité des fêtes pour financer le feu d'artifice et 250 euros à l'association de chasse.

## Comité des fêtes

### Soirée champêtre du 10 juin 2023

Très belle réussite que fut cette soirée champêtre le samedi 10 juin, sous tivoili et en salle avec une météo idéale. Beaucoup de personnes de la commune et des alentours ont répondu présent avec au programme joie et bonne humeur pour cette soirée entrecôte où chacun avait le choix de manger à l'heure qu'il voulait.

Un joli feu d'artifice a été tiré à 23h00 suivi d'un bal en extérieur animé par kelvin qui a su enflammer la place de la salle des fêtes.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes, celles qui sont venues également boire un verre et admirer le feu d'artifice ainsi que tous les sponsors, mécènes et ceux qui nous ont aidés au montage du site pour leur aide apportée pour cette soirée dont les retours sont unanimement positifs.

Nous souhaitons également un très bon rétablissement à notre vice-Président Jérôme qui devait se produire avec son groupe pour cette soirée et qui a dû malheureusement annuler.

Nous espérons pouvoir refaire cette soirée l'année prochaine avec les mêmes aides financières et humaines que nous avons eu.

Nous sommes également toujours ouverts à de nouvelles entrées dans le comité pour étoffer notre groupe de joyeux bénévoles.

Merci à vous, bravo à l'ensemble du comité pour l'organisation et l'intense travail fourni et au plaisir de vous voir lors de notre prochaine soirée en salle cette fois-ci en novembre.

**Le comité des fêtes d'Echebrune-Meussac**



## Association de chasse

La société communale de chasse agréée d'Echebrune (ACCA) se porte toujours bien malgré un effectif encore plus vieux d'un an et toujours plus faible, soit 40 chasseurs environ.

Le petit gibier est toujours là, surtout le lièvre. Quant au lapin qui diminue un peu, il fait toujours quelques dégâts aux cultures dans certains secteurs. Durant la saison passée la société a réalisé trois battues de destruction, une reprise pour réduire encore les effectifs dans les zones sensibles (83 lapins ont été tués ou attrapés).

Pour le gibier à plume, il y a peu de sauvage mais cette année quelques nichées de perdreaux ont été vues. La réintroduction du faisan de Manchourie menée par la fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime (FDC17) ne semble pas avoir été un grand succès. Sur les 40 faisans lâchés en aout, moins de 5 étaient vus en mars (bien que la chasse de cet oiseau soit interdite). Le comptage des coqs chanteurs en avril a confirmé ce faible effectif, seulement 2 sur les 5 points d'écoute.

Le grand gibier se porte très bien, les chevreuils sont partout, dans les vignes et les bois et la société a tué ses 18 chevreuils pour la saison. La fédération nous en a attribué 20 pour la saison à venir (elle veut limiter les effectifs pour éviter d'avoir à payer les dégâts).

Le sanglier, circule toujours dans la commune et cette année une femelle a fait ses petits chez nous. Cette saison nous en avons tué 6 et la fédération nous en a attribué autant (toujours pour limiter le montant des dégâts qui pour le département dépassaient les 500 000 € pour la saison 2021/2022). Pour la première fois cette année toutes les sociétés de chasse vont devoir payer une contribution territoriale afin de participer un peu plus au règlement des dégâts. Cette contribution de 0.10 €/Ha pour tous, peut augmenter en fonction du montant des dégâts sur la commune avec un montant maximum de 1000€ pour l'instant.

Et par Saint-Hubert, vive la chasse !



## Le club de Scrabble



Le club poursuit son activité hebdomadaire avec une huitaine de passionnés, en améliorant ses scores et en enrichissant son vocabulaire avec des mots jusque-là méconnus.

C'est aussi l'occasion de moments festifs, notamment pour fêter les anniversaires (à 90 ans, Monique joue encore).

Comme quoi le scrabble maintient jeune !





# Écoles

## Biron

Le 6 janvier, nous sommes allés à un concert de l'orchestre d'harmonie de l'École des Arts de Haute-Saintonge avec les élèves d'Echebrune.



**Le 25 mai**, Coralie Maurin nous a présenté la danse classique et la danse contemporaine. Nous avons fait une petite chorégraphie.



**En janvier et en mars**, nous sommes allés au cinéma de Pons pour voir *Le chien jaune de Mongolie* puis *Jeux d'images*.

**Le 19 janvier**, les aînés de Biron nous ont invités à manger des crêpes.



**En février**, nous nous sommes enregistrés pour le chœur virtuel de Gaël Faye sur la chanson Histoire d'Amour.

<https://youtu.be/pvztlrAhHc8>



**En avril et en mai**, nous avons découvert le Coteau de Biron avec ses insectes et en particulier l'Azuré d'Escher et ses magnifiques orchidées, accompagnés de Jérôme Bonche de l'Association Environat.

Nous avons fabriqué des hôtels pour les osmies, des abeilles sauvages.



**En ce moment**, nous préparons le spectacle de fin d'année qui a eu lieu vendredi 30 juin.



Article écrit en dictée à l'adulte par les élèves de GS-CP-CE1 de l'École de Biron.

## Echebrune

### Tous dehors au printemps !

Avec l'arrivée des beaux jours, la classe d'Echebrune a multiplié les activités de plein air et les contacts avec l'extérieur.

Le cycle rugby s'est achevé début avril par la désormais traditionnelle journée de rencontre inter écoles au Stade de Pons, une belle fête rendue possible grâce à la coopération des bénévoles du club pontois.

Après les vacances de Pâques, les élèves ont découvert la course d'orientation dans la pinède de La Palmyre avec l'USEP.

Puis en mai, ils sont partis à la recherche de l'Azuré d'Escher (un petit papillon) sur le coteau de Biron, guidés par un animateur de l'association Environat. Les deux heures de visite ont eu lieu sous la pluie, mais cela n'a pas découragé la classe. Les élèves se sont ensuite créés au fond de la cour de récréation, un petit potager avec des plants de tomates et de poivrons dont ils prennent soin chaque jour. Objectif : observer le développement d'une plante.

La classe a aussi déambulé dans Meussac pour une balade mathématique, histoire de voir que les nombres, les mesures, mais aussi la géométrie font partie de notre quotidien.

Enfin la sortie de fin d'année, financée par l'APE, a permis aux deux classes du RPI de découvrir les magnifiques grottes de Lascaux, Moment d'émerveillement suivi d'une mise en pratique : l'après midi, les élèves se sont essayés à la taille d'une lampe à graisse en calcaire avec des outils préhistoriques en silex, ils ont aussi parcouru le parc du Thot qui présente des loups, des bisons, des aurochs, des cerfs...des animaux proches de ceux qui vivaient à la Préhistoire.

Quand elle n'était pas à l'extérieur, l'école a reçu des visiteurs : la gendarme De Almeida, de la Maison de Protection des familles de Charente Maritime est venue alerter la classe sur les dangers d'internet, deux professeurs de l'École des Arts de Haute Saintonge ont initié les élèves du RPI à la danse classique et contemporaine, puis aux danses traditionnelles.

Et pour la première fois depuis l'épidémie de COVID 19, les élèves de CM2 ont pu passer une journée d'intégration au collège de Pons, ils en sont revenus ravis et un peu rassurés.

#### Le terrain de rugby au Puy Haut



#### Interclasse





# APE Biron-Echebrune 2022-2023



L'association de parents d'élèves des écoles de Biron & Echebrune est heureuse d'avoir organisé un certain nombre de manifestations durant cette année scolaire 2022/2023 ce qui a permis de financer des sorties scolaires pour les enfants.

L'Association de Parents d'Élèves est une association indépendante et à but non lucratif (loi 1901) qui a pour but non seulement de créer un lien entre les maîtresses et les parents en dehors des « obligations scolaires » mais aussi de dynamiser l'école grâce à des événements extra-scolaires pour nos enfants.

**Pour l'année scolaire 2022-2023, l'APE a organisé 5 manifestations et 8 actions.**

**Octobre :** Vente de madeleines Bijou et la fête d'Halloween à Meussac.

**Novembre :** La bourse à l'enfance à Biron

**Décembre :** La traditionnelle fête de Noël et le goûter de Noël avec la visite du Père Noël ! Une vente de madeleines Bijou et une vente des chocolats de Noël.

**Janvier :** La benne à carton, une nouvelle initiative qui a été un franc succès.

Les tonnes de papiers et cartons mises dans la benne sont converties en euros.

**Février/Mars :** Une vente de madeleines Bijou

**Avril :** Une randonnée pédestre sur la commune d'Echebrune

**Mai :** Une vente de mug « initiatives » réalisée avec les dessins des enfants sur le thème de la nature et des insectes suite à la visite du Coteau de Biron.

**Juin :** La benne à carton, une vente de madeleines Colibri et la Kermesse de fin d'année avec sa tombola qui a eu lieu le vendredi 30 juin à Meussac.

L'ensemble de ces manifestations ont permis à l'APE de financer :

- Un Père Noël en chocolat pour les enfants.
- Une partie du transport pour les sorties à l'école du Poney aux écuries du Val de Seugne à Champagnac (école de Biron)



- Les livres offerts aux élèves de CM2.
- L'intégralité du voyage de fin d'année à la grotte de Lascaux et la visite du parc du Thot.

Ce financement est l'aboutissement d'un travail d'équipe !!

Nous remercions l'ensemble de l'équipe pédagogique, les maires, le SIVOM, les membres des conseils municipaux, Mme Anne-Sophie Roussey, Mr Hervé Chasseloup, Mr Jacky Cartier ainsi que l'ensemble des parents d'élèves pour leur aide et leur participation à nos manifestations.

*Les membres de l'APE Biron-Echebrune vous souhaitent d'excellentes vacances d'été !*

# *Echebrune*

## *Juillet 2023*



### Mairie

15, rue de la Mairie  
17800 ECHEBRUNE

☎ 05 46 96 37 88

*mairie@echebrune17.fr*

*Site internet :*

***<https://www.echebrune17.fr>***

### **Horaires d'ouverture :**

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Le mercredi de 9h à 12h

Le vendredi de 14h à 18h